

Contrat Légumes – AMAP Aux Potes

Contrat d'engagement

Pour la période du **25/09/13 au 17/09/14 soit 47 semaines**

Le présent contrat est passé entre,

Les adhérents

réunis au sein de l'association de fait « l'AMAP Aux Potes »

Adresse de l'AMAP : La Bifurk, 2 rue Gustave Flaubert, 38000 Grenoble

Email : Amapbifurk@yahooGROUPES.fr

Et,

L'agricultrice

Nom : Dorothée CHAUSSABEL

Adresse : GAEC Terres Blanches - Le Pont de Beauvoisin

Téléphone : 06 82 42 91 30

Email : dorothee.chaussabel@orange.fr

Pour les relations entre les adhérents et l'agricultrice, il est convenu ce qui suit :

1. Objet de l'engagement

Chaque adhérent s'engage à acheter à l'agricultrice un panier par semaine du 24 septembre 2013 au 17 septembre 2014 inclus, soit 47 paniers pour une durée de contrat de un an. **Il n'y aura pas de livraison :**

- 25/12/2013
- 01/01/2014
- 05/03/2014
- 30/04/2014
- 07/05/2014

En contrepartie, l'agricultrice s'engage à produire et livrer les paniers aux dates et lieu de livraison convenus.

2. Contenu et prix des paniers

Le prix unitaire du panier est fixé à 13,70 €.

Le poids des paniers sera en moyenne de 4 kg.

L'agricultrice s'engage à fournir des légumes variés et de saison (dans la mesure du possible).

3. Partage de panier

En cas de partage de panier, les co-paniers s'arrangent entre eux pour le partage du paiement et du contenu (l'AMAP ne gère de paniers qu'à l'unité).

4. Date(s) et lieu(x) de livraison

Les livraisons auront lieu **tous les mercredis, du 24 septembre 2013 au 17 septembre 2014**, à la Bifurk' (2

rue Gustave Flaubert - 38100 Grenoble).

5. Distribution des paniers

Chaque adhérent s'engage, à assister 2 fois dans la saison l'agricultrice dans la distribution des paniers et le rangement du local. Les paniers sont constitués au préalable par l'agricultrice.

L'agricultrice s'engage à être présente à 3 permanences sur 4.

Le déchargement des caisses commencera tous les mercredis à 18h30. Les paniers seront disponibles pour les adhérents à partir de 18h30. La permanence se terminera à 19h30.

6. Absence lors de la livraison

Tout adhérent ne pouvant être présent lors de la livraison du panier doit trouver un arrangement avec un proche (adhérent ou pas) pour récupérer le panier lors de la distribution. Dans le cas contraire, son panier sera offert aux personnes présentes à l'heure de clôture de la distribution.

En aucun cas, l'agricultrice ne reprend ou ne rembourse le panier en question.

7. Conditions de paiement

Chaque adhérent s'engage à régler d'avance, avant le 18 septembre 2013, le montant de l'ensemble des paniers.

Pour ce contrat-ci, il s'agit de 47 paniers à 13,70€ soit 12 chèques de 53,65 euros ou 6 chèques de 107,30 euros. Les chèques sont remis à l'agricultrice à la signature du contrat et sont encaissés le 1^{er} de chaque mois.

Les adhérents qui le souhaitent peuvent régler en un seul chèque soit 643,90 euros, à condition de constituer un groupe de 6 personnes (ou autre multiples de 6), afin que l'agricultrice puisse continuer à encaisser un chèque par mois et ne soit pas pénalisée dans la gestion de sa trésorerie.

8. Démission

La démission d'un adhérent est possible mais celui-ci s'engage alors à trouver un remplaçant. Ce remplaçant est prioritairement issu de la liste d'attente de l'AMAP ou, à défaut, doit être trouvé par le démissionnaire lui-même.

9. Production insuffisante

Pour le cas où la production s'avèrerait insuffisante, l'agricultrice s'engage à maintenir le poids moyen sur la durée du semestre.

10. Transparence

L'agricultrice s'engage à communiquer à la demande aux membres de l'AMAP le détail du calcul du prix du panier (prix des légumes pratiqués).

11. Charte des AMAP's

Adhérents à l'AMAP et producteurs s'engagent à respecter, de manière générale, la charte des AMAP's consultable sur le site Web de l'Alliance PEC Rhône-Alpes, à l'endroit suivant : http://www.alliancepec-isere.org/IMG/pdf/Charte_Amap.pdf

Les adhérents s'engagent également à régler une cotisation annuelle de 5 euros à l'ordre de l'ALLIANCE PEC.

Fait en 3 exemplaires à Grenoble, le 14/11/2012.

Signatures

L'agricultrice

Les adhérents

	Nom & Prénom	Coordonnées (téléphone et/ou email)	Signature
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			

	Nom & Prénom	Coordonnées (téléphone et/ou email)	Signature
16			
17			
18			
19			
20			
21			
22			
23			
24			
25			
26			
27			
28			
29			
30			
31			
32			
33			

	Nom & Prénom	Coordonnées (téléphone et/ou email)	Signature
34			
35			
36			
37			
38			
39			
40			
41			
42			
43			
44			
45			
46			
47			
48			
49			
50			
51			

	Nom & Prénom	Coordonnées (téléphone et/ou email)	Signature
52			
53			
54			
55			
56			
57			
58			
59			
60			
61			
62			
63			
64			
65			
66			
67			